



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Passé sanitaire : faciliter l'organisation des fêtes estivales traditionnelles

Question écrite n° 40782

### Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'intérieur sur les modalités de mise en œuvre du passe sanitaire pour les fêtes estivales traditionnelles. Les fêtes estivales traditionnelles sont très attendues, principalement dans les campagnes, où elles créent de l'animation et tissent du lien social. Alors que la quasi-totalité des événements avaient été annulés à l'été 2020 à cause de la crise sanitaire de la covid-19, leur organisation est compliquée - voire à nouveau annulée - à l'été 2021 en raison de la mise en place du passe sanitaire obligatoire pour les événements de plus de 50 personnes depuis le 21 juillet 2021. Les organisateurs manquent le plus souvent de moyens ou de personnels. Il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre et suivant quel calendrier, afin de faciliter la mise en œuvre du passe sanitaire pour l'organisation des fêtes estivales traditionnelles.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Villiers](#)

**Circonscription :** Yonne (2<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40782

**Rubrique :** Ruralité

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Intérieur](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 août 2021](#), page 6431

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)